



Education Prioritaire

1. *Une politique d'éducation prioritaire laminée*

Alors que la France est l'un des pays où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale, la politique d'éducation prioritaire a été laminée par la réforme de Robien puis le programme ECLAIR qui ont tourné le dos à l'ambition de faire réussir tous les élèves de milieux populaires en renonçant à les amener à un niveau élevé de qualification et en transformant les établissements qu'ils fréquentent en laboratoires de déréglementation avec le « socle commun » comme seul objectif cible.

Si une véritable relance de l'éducation prioritaire constitue une urgence absolue dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle que nous revendiquons, la première préoccupation des personnels est d'obtenir l'abrogation immédiate du programme ECLAIR, imposé à la hussarde l'an dernier dans l'opacité la plus totale.

2. *Des mesures immédiates attendues pour la rentrée 2012*

• **Abandonner dès maintenant le programme ECLAIR et rompre avec sa logique.**

C'est un préalable puisque ce programme a été conçu avec le double objectif de démanteler la politique d'éducation prioritaire et de remettre en cause les garanties statutaires des personnels à travers des procédures managériales inacceptables. Cela suppose donc de :

○ **mettre dès maintenant en extinction le mouvement spécifique ECLAIR**

Le mouvement ECLAIR, qui s'est avéré un fiasco, doit être mis en extinction dès maintenant : les postes non pourvus doivent être reversés dans le pot commun des postes du mouvement intra, et l'affectation des candidats déjà en poste dans l'académie examinée dans ce cadre. Seuls les collègues entrés dans l'académie par le biais de ce mouvement spécifique doivent rester affectés dans l'établissement sollicité, et ce à titre tout à fait exceptionnel.

○ **renoncer à toute idée de recrutement local des personnels**

Qu'ils soient en éducation prioritaire ou non, les personnels ne doivent pas être recrutés localement par le chef d'établissement, en dehors de tout contrôle paritaire et sur la base de fiches de poste (au contenu souvent très ambigu : que penser par exemple du critère « être disponible » ?)

○ **supprimer la notion de lettre individuelle de mission**

Jusqu'ici, les personnels recrutés localement, mais aussi de plus en plus ceux qui étaient déjà en poste dans l'établissement avant le « classement » imposé en ECLAIR, se voyaient remettre une lettre de mission leur assignant des objectifs sur la base desquels ils seraient évalués. Nous ne pouvons accepter cette mise à mal des statuts des personnels pour leur substituer une relation contractuelle.

○ **mettre fin à la fonction de « préfets des études »**

Rien ne justifie que soient recrutés, parmi les enseignants et les CPE, des « préfets des études » ayant vocation à « exercer une responsabilité sur le plan pédagogique et éducatif » et à constituer une hiérarchie intermédiaire en étant « membres de l'équipe de direction ». C'est par le travail en équipes pluriprofessionnelles que le suivi des élèves doit être assuré, avec du temps de concertation dans le service des personnels.

○ **renoncer à toute idée de part modulable pour les indemnités ECLAIR**

Rien ne justifie qu'une part modulable (actuellement de 400 à 2400 € annuels) soit versée à des personnels, choisis par le chef d'établissement pour assurer, en plus de leur service et « à titre accessoire, des activités, des missions ou des responsabilités particulières au niveau de l'école ou de l'établissement ». Les personnels qui exercent dans ces établissements sont choqués d'être mis en concurrence par une rémunération différenciée sur des critères opaques et demandent à percevoir une indemnité forfaitaire unique.

• **Améliorer sensiblement les conditions d'enseignement en attribuant des dotations complémentaires permettant de :**

○ **Réduire les effectifs par classe**

Trop souvent les effectifs des classes se sont considérablement alourdis ces dernières années. Or, des études (Th. Picketty et M. Valdenaire) montrent qu'une réduction sensible des effectifs permet une hausse importante de la réussite des élèves. Des postes doivent être réinjectés en priorité dans les établissements

défavorisés afin de réduire les effectifs pléthoriques des classes. A terme, les effectifs ne doivent pas dépasser 20 élèves en collège et 25 en lycée pour permettre des pratiques pédagogiques diversifiées.

○ **Respecter les horaires réglementaires**

Sous couvert d'adaptation aux réalités locales, certains établissements ont été « invités » à mettre en place des séances d'enseignement de 45 mn alors que les élèves de l'éducation prioritaire ont souvent plus besoin de temps pour entrer dans les apprentissages que les autres. En outre, les horaires disciplinaires auxquels ils ont droit ont ainsi été amputés.

Les horaires d'enseignement des élèves doivent rester nationaux et être respectés partout, quel que soit l'établissement fréquenté

○ **Abonder les dotations pour permettre de travailler en groupes allégés**

Il s'agit de mieux diversifier les pratiques pédagogiques pour faire entrer tous les élèves dans les apprentissages et d'aider en premier lieu les élèves les plus en difficulté au sein de la classe.

● **Mettre un coup d'arrêt au renforcement de la ghettoïisation des établissements**

○ **Annuler les mesures d'assouplissement de la carte scolaire**

De l'aveu de tous, même de la Cour des Comptes, l'assouplissement de la carte scolaire a largement contribué à accentuer les difficultés, sociales et scolaires, des établissements de l'éducation prioritaire en les vidant de leurs élèves les plus avancés.

L'annulation de l'assouplissement de la carte scolaire doit être accompagnée de l'annonce d'une réflexion sur le retour à une carte scolaire repensée pour viser partout la mixité scolaire et sociale.

○ **Geler le nombre de places en internat d'excellence comme première étape vers leur suppression**

Avec un objectif de 20 000 places et un financement très important, ils ont vocation à permettre aux élèves considérés comme « méritants » d'accéder à l'ensemble de la culture scolaire. Mais au prix d'un abandon des élèves de l'éducation prioritaire, aujourd'hui cantonnés au mieux au socle commun et à l'alternance précoce dès 14 ans. Il convient en revanche de développer les places en internat « ordinaire », en visant une mixité des publics sur le plan scolaire et social.

● **Répondre aux difficultés sociales des élèves et de leurs familles**

○ **En revalorisant les bourses sur critères sociaux et en élargissant leur assiette**

Les bourses sur critères sociaux sont très nettement insuffisantes pour répondre aux difficultés sociales des familles, surtout dans un contexte de renforcement de la pauvreté. Nous demandons la suppression des bourses « au mérite » réservées à un nombre limité d'élèves supposés « méritants » et le renforcement des bourses « ordinaires » sur critères sociaux en jouant à la fois sur le nombre de bénéficiaires (réviser l'assiette) et le montant de la bourse.

○ **En augmentant sensiblement les fonds sociaux (collège, lycées, cantine)**

Ces fonds ont connu une baisse continue et sévère depuis plusieurs années, empêchant ainsi les établissements d'apporter des aides d'urgence aux élèves les plus démunis.

3. **Une politique d'éducation prioritaire à refonder d'urgence**

Au-delà des mesures d'urgence, le SNES revendique une vraie relance de l'éducation prioritaire, fondée sur le principe que tous les élèves peuvent réussir. Or, on est loin aujourd'hui de l'ambition généreuse qui consistait à « donner plus à ceux qui ont moins » en renforçant l'école dans les zones et les quartiers les plus défavorisés de France.

Nous demandons que soit annoncé dès maintenant **l'engagement d'une réflexion pour une véritable refonte de l'éducation prioritaire. Nous souhaitons notamment que cette réflexion permette de :**

● **définir des critères concertés pour une révision de la carte de l'éducation prioritaire**

Il est essentiel d'engager une concertation pour définir les critères transparents permettant de distinguer les établissements (collèges, LGT et LP) confrontés à des difficultés sociales et scolaires importantes afin que chacun d'eux puisse bénéficier de moyens à la hauteur des besoins et des enjeux.

● **de réunir, sous un label unique tous les établissements « Éducation Prioritaire ».**

● **d'y donner aux personnels les moyens de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même niveau d'exigence qu'ailleurs**

● **d'y favoriser la mixité sociale et scolaire, vecteur essentiel de la réussite de tous les jeunes**
Cela suppose notamment :

▪ la suppression des internats d'excellence,

▪ une redéfinition de la carte scolaire,

▪ le développement d'une carte des options et des formations sans discontinuité territoriale au moins aussi riche qu'ailleurs,

▪ une révision en profondeur de la Politique de la Ville et une application effective de la loi SRU.